

## Comité syndical du Jeudi 12 décembre 2013

N°2013 - 0013	INFORMATION VOYAGEURS - CENTRALE DE MOBILITE MULTITUD'
---------------	---

Afin de faciliter l'usage des différents réseaux de transport collectif à l'échelle de la région urbaine lyonnaise (TER, cars départementaux, réseaux urbains), une coopération entre les différentes autorités organisatrices a été créée dès 2003, sous l'impulsion de la Région Urbaine de Lyon, dans le but de mettre en place un système d'information multimodale.

15 partenaires, autorités organisatrices de transport (AOT), sont aujourd'hui engagés dans ce projet (12 en 2003):

- la Région Rhône-Alpes qui assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet pour les réseaux TER Rhône-Alpes, Cars Rhône-Alpes,
- les départements du Rhône, de la Loire, de l'Ain, et de l'Isère (pour une partie de son territoire),
- les autorités organisatrices de transports urbains (AOTU) :
  - ◆ SYTRAL (Lyon - 69)
  - ◆ CA St Etienne Métropole (42)
  - ◆ CA Porte de l'Isère (38)
  - ◆ C Bourg-en-Bresse Agglomération (01)
  - ◆ C Roannais Agglomération (42)
  - ◆ CA de Villefranche-sur-Saône (69)
  - ◆ CC de l'Est Lyonnais (69)
  - ◆ SITUM (Mâcon - 71)
  - ◆ CC Miribel et Plateau (01)
  - ◆ Ville d'Ambérieu-en-Bugey (01)

Dès 2003 ont été mis en place les premiers outils, à savoir un guide et plan papier ainsi que l'ouverture d'un portail internet ([www.multitud.org](http://www.multitud.org)).

Ces outils ont depuis fait l'objet de plusieurs actualisations et enrichissements notamment l'évolution de la recherche d'itinéraires et la mise en place d'un site mobile.

La gouvernance de cette centrale de mobilité, son fonctionnement et son financement sont actuellement définis à travers la convention (couvrant le projet dit « Multitud' 2 »), signée le 25 juin 2012 relative à l'évolution, l'exploitation et la maintenance de la centrale de mobilité Multitud'.

Cette convention précise notamment les modalités de financement établies sur la base des principes suivants :

- ♦ 33.34 % pris en charge par la Région Rhône-Alpes,
- ♦ 33.33% pris en charge par les Autorités Organisatrices de Transports Urbains au prorata de la population de leur périmètre de transports urbains (PTU),
- ♦ 33.33 % pris en charge par les Départements de l'Ain, de l'Isère, de la Loire et du Rhône au prorata de leur population incluse dans Multitud', déduction faite de la population des PTU listés ci-dessus.

Le coût global du projet a été estimé à 1 140 000€ TTC pour la période 2012 – 2016.

La Région Rhône-Alpes est maître d'ouvrage de cette centrale de mobilité et a confié, par marché public, la réalisation et l'exploitation de la phase 2 du projet Multitud' à un prestataire en janvier 2012. Le marché a été conclu pour une durée de 4 ans.

Sur le plan institutionnel, l'année 2013 est marquée par la création de deux syndicats mixtes de transport, de type loi SRU:

- Le syndicat mixte des transports du Rhône (SMTR), réunissant le Département du Rhône, la Communauté d'Agglomération de Villefranche-sur-Saône (membres fondateurs) et désormais la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais;
- Le syndicat mixte de transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (SMT AML), réunissant la Région Rhône-Alpes, le Syndicat mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise (SYTRAL), et les communautés d'agglomération Saint Etienne Métropole, Porte de l'Isère et du Pays Viennois.

Compte tenu de leur compétence obligatoire en matière d'information multimodale, il est proposé que ces deux SMT se substituent au sein du dispositif Multitud' à leurs AOT membres pour l'exercice de la compétence d'information multimodale.

Par ailleurs, Roannais Agglomération s'est substitué à 5 établissements publics de coopération intercommunale (Grand Roanne Agglomération, Communautés de communes de l'Ouest roannais, de la Côte Roannaise, du Pays de Perreux et du Pays de la Pacaudière) suite à un arrêté préfectoral de fusion du 18 décembre 2012 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Enfin, conformément à l'article 12-3 de la convention partenariale Multitud' en date du 25 juin 2012 permettant l'intégration de nouvelles Autorités Organisatrices de transport, la Communauté de communes Dombes Saône Vallée souhaite intégrer le partenariat Multitud' à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Afin d'intégrer ces modifications, un avenant n°1 à la convention partenariale Multitud' est proposé.

Cet avenant précise également les clefs actualisées de financement du système Multitud' qui conduisent à une contribution financière prévisionnelle du SMT AML au titre de l'année 2014 à hauteur de 78 786 €.

	clés de financement
SMT AML	61.15 %
SMTR	10.85 %
<b>TOTAL SMT</b>	<b>72.00 %</b>
Bourg en Bresse agglomération	1,04 %
Roannais Agglomération	1,48 %
SITUM	0.98 %
CC de Miribel et du Plateau	0,33 %
Ambérieu en Bugey	0,20 %
CC Saône Vallée	0,35 %
<b>TOTAL AOTU hors SMT</b>	<b>4,38 %</b>
Département de l'Ain	10.65 %
Département de la Loire	5.02 %
Département de l'Isère	7.94 %
<b>Total Départements hors SMT</b>	<b>23.61 %</b>
<b>Total partenaires</b>	<b>100 %</b>

La Région Rhône Alpes reste signataire de l'avenant en sa qualité de structure porteuse des marchés d'exploitation, d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et de communication jusqu'à la fin de la convention actuelle.

Par ailleurs, les partenaires ont actés lors du comité de pilotage du 15 octobre 2013 la nécessité d'engager une réflexion commune concernant l'évolution de Multitud', compte tenu de l'échéance de fin du marché du prestataire prévu en Janvier 2016.

Il s'agit de pouvoir dresser un état des lieux des systèmes d'information voyageurs existants sur le périmètre d'intervention de Multitud' et de réaliser un panorama des différentes pistes d'évolution qui pourraient être envisagées à l'échéance de 2016.

Il vous est proposé que le SMT AML soit chef de file de cette réflexion (dénommée « Multitud' 3 »), la Région Rhône-Alpes continuant à assurer la gestion du système actuel jusqu'à la fin du marché du prestataire.

Le budget prévisionnel de cette étude est estimé à 50 000€ TTC. Il est prévu un co-financement des partenaires Multitud' sur la base des clefs de financements décrites ci-dessus (soit un co-financement à hauteur de 19 425€ TTC).

Une convention de groupement de commandes est ainsi établie entre le SMT AML et les autres co-financeurs de Multitud' afin d'organiser la procédure de consultation relative à cette étude et les principes de co-financement.

Vu ledit dossier ;

Il est proposé :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention relative à l'évolution, l'exploitation et la maintenance de la centrale de mobilité Multitud' conclue entre le Syndicat Mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise, la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Ain, le Département de l'Isère, le Département de la Loire, le Syndicat Mixte de Transport du Rhône, Roannais Agglomération, Bourg-en-Bresse Agglomération, le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains du Mâconnais – Val de Saône (SITUM), la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau, la Commune d'Ambérieu-en-Bugey, et la Communauté de Communes Saône Vallée selon le projet ci-joint.

- d'autoriser le Président du Syndicat Mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise à signer l'avenant n°1 à la convention relative à l'évolution, l'exploitation et la maintenance de la centrale de mobilité Multitud'.

- d'approuver la convention de groupement de commande relative à l'évolution de la centrale de mobilité Multitud' conclue entre le Syndicat Mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise, le Département de l'Ain, le Département de l'Isère, le Département de la Loire, le Syndicat Mixte de Transport du Rhône, Roannais Agglomération, Bourg-en-Bresse Agglomération, le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains du Mâconnais – Val de Saône (SITUM), la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau, la Commune d'Ambérieu-en-Bugey, et la Communauté de Communes Saône Vallée selon le projet ci-joint.

- d'autoriser le Président du Syndicat Mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise à signer la convention de groupement de commande relative à l'évolution de la centrale de mobilité Multitud'.